

**LIEU : FIR PARIS (LFFF), AÉRODROME AVORD (LFOA)**

**VALIDITE : Du 13 janvier 2011 à une date annoncée par Notam**

**OBJET : Création d'une zone interdite temporaire sur l'aérodrome d'Avord (LFOA)**



ACTIVITÉ
Zone Interdite Temporaire
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H 24
INFORMATION DES USAGERS
AVORD APP/TWR : 119.700 Mhz
PARIS INFO : 126.100 Mhz
SEINE INFO : 118.050 Mhz

**MESURES DE SURETE**

**Pénétration interdite H24 à l'exception**

**des ACFT :**

- au départ ou à destination de l'aérodrome d'Avord, et ayant un PPR
- en CAG IFR à destination de l'aérodrome de Bourges, et ayant reçu une clearance d'un organisme ATS
- de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, intervenant au profit d'EDF, de la sécurité civile et de surveillance ayant à intervenir dans le cadre de leur mission et ne pouvant contourner cette zone, après obtention des éléments de pénétration.
- ayant obtenu une autorisation avec un préavis minimum de 48HR, ainsi que les éléments de pénétration de la zone.

**des activités de la DGA AT** de vols d'aéronefs télépilotes non habités définies dans la LF-R9A et B Bourges.

**SERVICES RENDUS**

Les services de la CA qui sont rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer dans la ZIT sont conformes à la classe des espaces aériens auxquels la ZIT se superpose.

**COORDONNEES GEOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES**

**Limites latérales :**

- Cercle de 3 Nm centré sur LFOA ARP : PSN 47°03'25"N – 002°38'20"E

Limites verticales : SFC / FL055.

**ORGANISMES A CONTACTER**

**Obtention d'une autorisation :**

- Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes,

Tél : 01 45 52 30 25 ou 01 45 52 30 29 / FAX : 01 45 52 49 95.

**Obtention des éléments de pénétration** (transpondeur, fréquence radio...) :

- Avord Approche pendant les horaires ATS ;

- Centre National des Opérations Aériennes : 0800 39 73 75 ou 04 78 14 31 33 en dehors des horaires ATS d'Avord Approche.